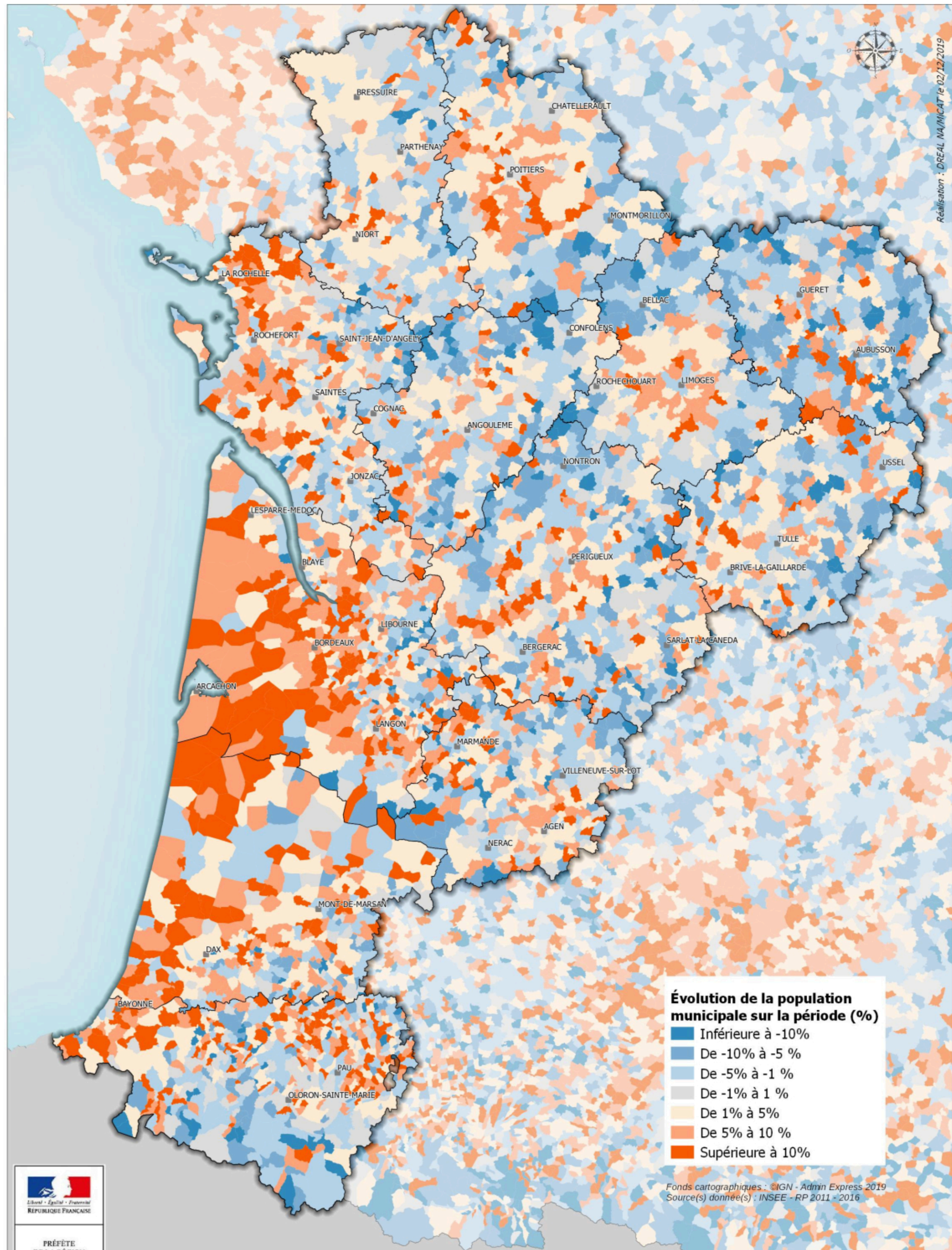
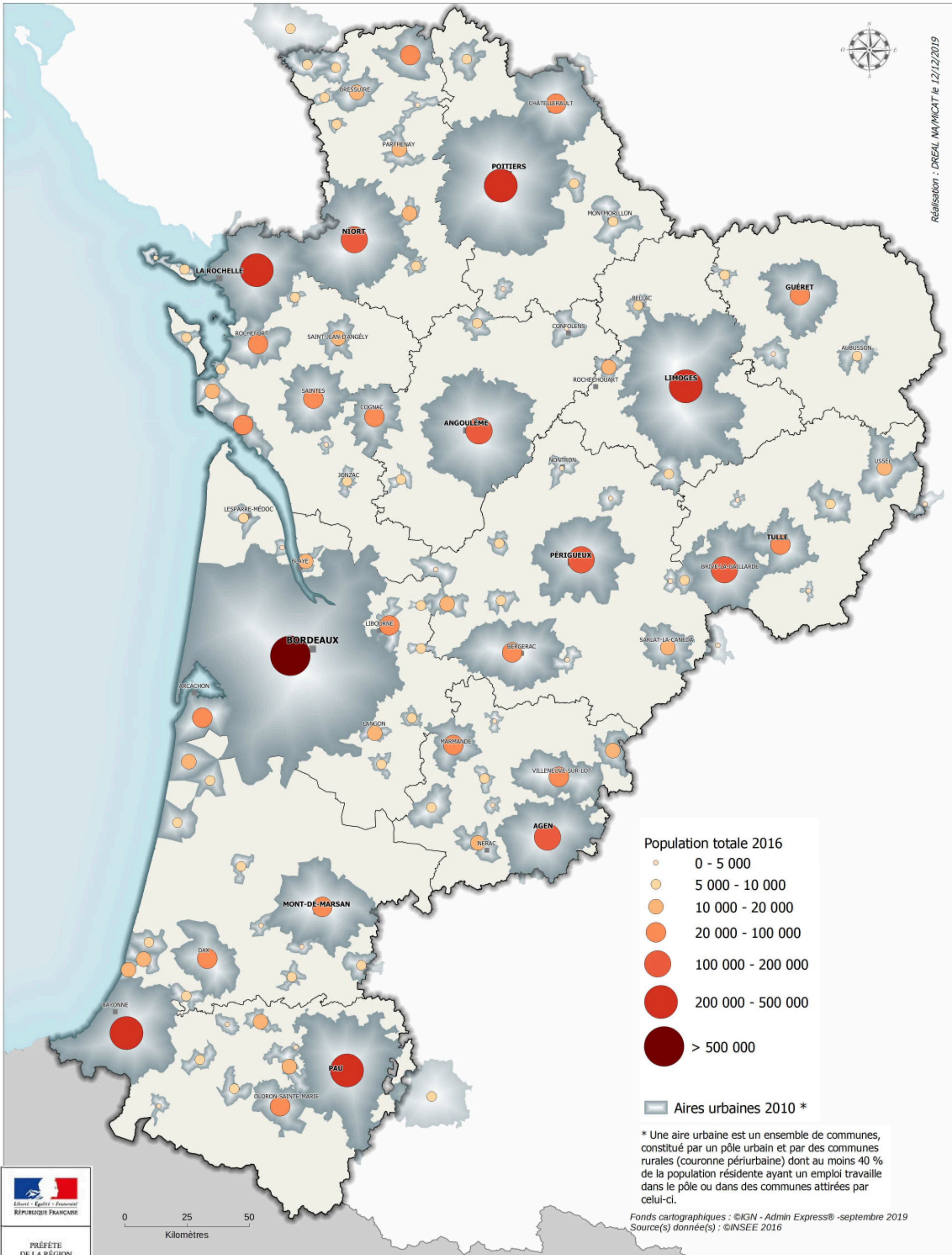


Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la nouvelle grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle).

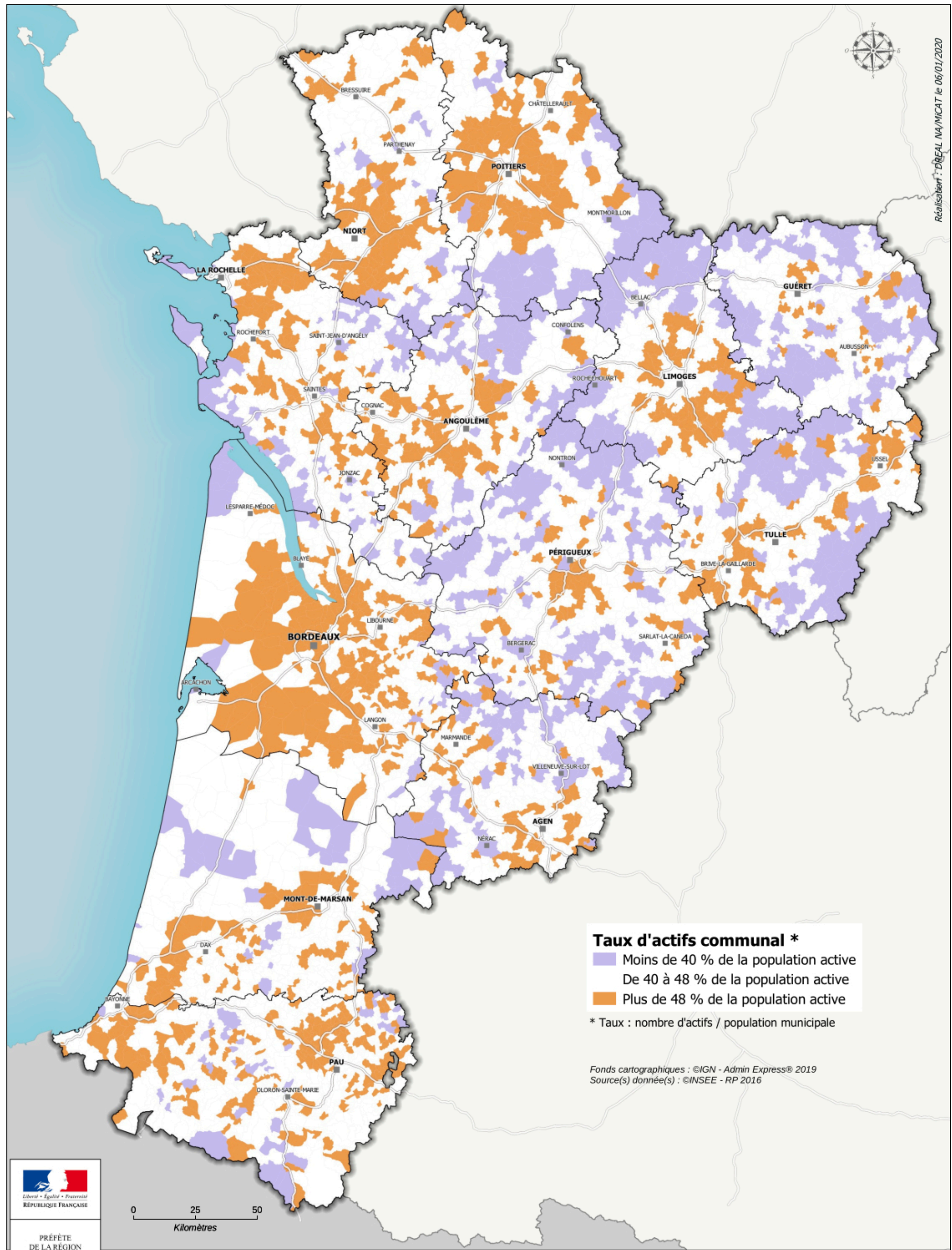
Cette classification reprend les travaux d'Eurostat, en introduisant une catégorie supplémentaire pour tenir compte des espaces faiblement peuplés, plus fréquents en France que dans d'autres pays européens.

- Communes densément peuplées
- Communes de catégorie intermédiaire
- Communes peu denses
- Communes très peu denses





Réalisation : DREAL NAY/MICAT le 12/12/2019



**Taux d'actifs communal \***

- Moins de 40 % de la population active
- De 40 à 48 % de la population active
- Plus de 48 % de la population active

\* Taux : nombre d'actifs / population municipale

Fonds cartographiques : ©IGN - Admin Express® 2019  
Source(s) donnée(s) : ©INSEE - RP 2016